

Certificat de Matelot de Pont (CMP)



Contact pour la formation : M. Julien COMETTO (Coordinateur de la formation continue) – 06 20 69 68 06

Formation éligible au Plan Régional de Formation (action Collectivité de Corse et Fond Social Européen), pour tout renseignement merci de prendre contact.

Objectif de la formation :

Le Certificat de Matelot Pont est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de matelot en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

C'est un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer au pont des fonctions d'appui :

- À bord des navires armés au commerce ou à la plaisance de jauge brute inférieure à 500, de navires armés à la pêche ou aux cultures marines,
- Sans tâches spécialisées à bord de navires armés au commerce ou à la plaisance de jauge brute égale ou supérieure à 500.

Le titulaire du certificat de matelot pont participe au niveau appui aux activités suivantes :

- Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité
- Participer à l'accostage, au mouillage et aux autres opérations d'amarrage
- Participer à la manutention de la cargaison et des provisions de bord
- Contribuer à la sécurité de l'exploitation de l'équipement et des auxiliaires de pont
- Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
- Prendre les mesures de précaution requises et contribuer à la prévention de la pollution du milieu marin
- Participer aux travaux d'entretien et de réparation à bord

Conditions d'admission pour entrer en formation :

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité.

Programme :

Module Navigation - P1-Appui

- Navigation
- Météorologie
- Règle de barre, balisage, signaux
- Tenue du quart 31h de cours et 31h de pratique
- Manœuvre : 54h de pratique

54 heures

Total Module P1-A

116 heures

Module Manutention, arrimage de la cargaison et pêche – P2-Appui

- Manutention et arrimage : 3h de cours
- Matelotage et engins de pêche : 5h de pratique

03 heures

54 heures

Total Module P2-A 57 heures

Module contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation – P3-Appui

- Description et construction / Stabilité : 22h de cours 22 heures
- Sécurité : 21h de cours 21 heures
- Entretien et réparation : 6h de cours 06 heures

Total Module P3-A 49 heures

Module National Pont NP-Appui

L'environnement réglementaire et le rapport de mer : 13h de cours

Total Module NP-A 13 heures

TOTAL FORMATION MODULAIRE 235 heures

Formations Spécifiques

Sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres, approuvée par le ministre chargé de la mer.

- Certificat de formation de base à la sécurité 55 heures

TOTAL FORMATION SPECIFIQUE 55 heures

TOTAL FORMATION CMP 290 heures

Conditions de délivrance du brevet CMP

Tout candidat au certificat de matelot pont doit :

- Être titulaire de l'ensemble des attestations, en cours de validité, justifiant de l'acquisition des modules
- Être titulaire du Certificat de Formation de Base à la Sécurité en cours de validité